



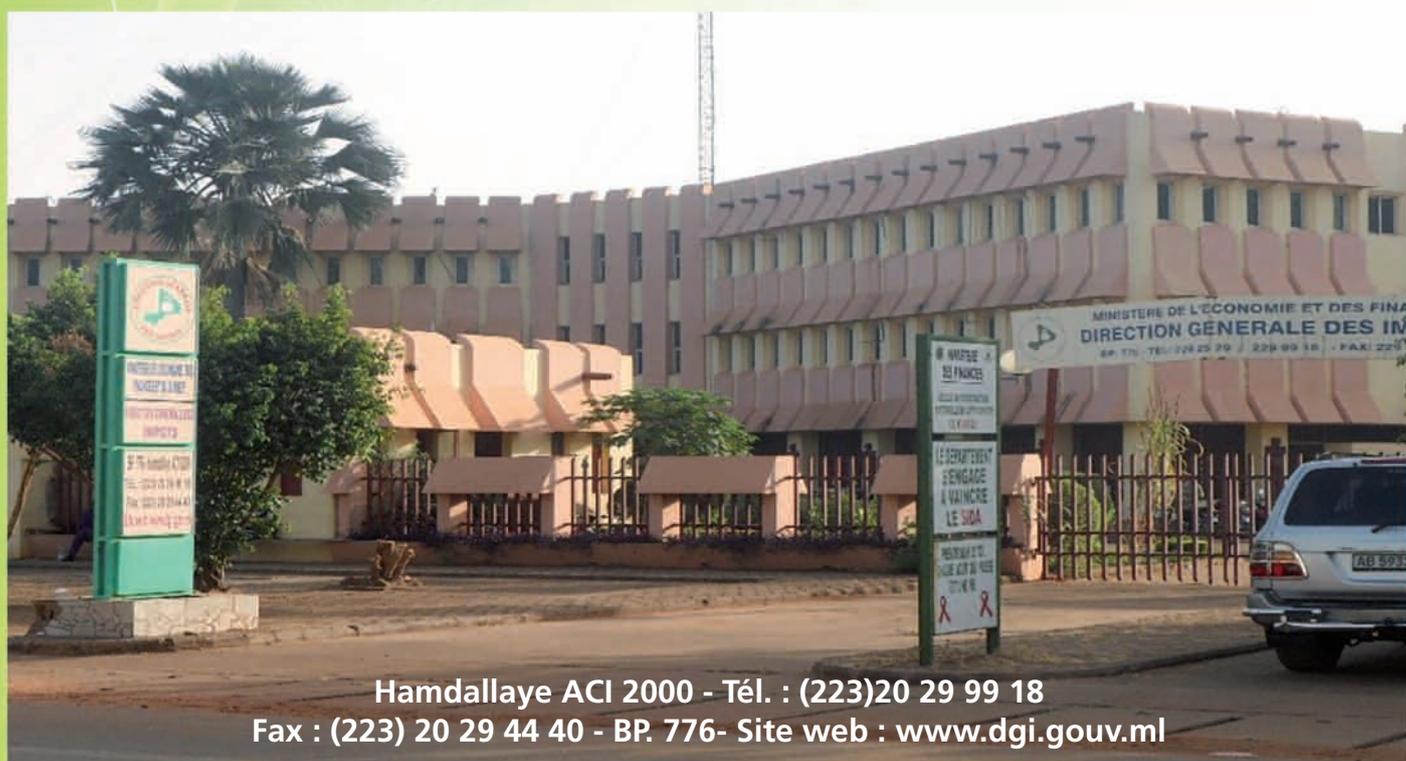
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

RÉPUBLIQUE DU MALI



AGENDA

2018



Hamdallaye ACI 2000 - Tél. : (223)20 29 99 18
Fax : (223) 20 29 44 40 - BP. 776- Site web : www.dgi.gouv.ml

Une Réalisation COM'PETENCE
competence.ml@gmail.com



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS



MOT DU DIRECTEUR

Érigée en Direction Générale des Impôts pour plus de flexibilité dans son management et ses moyens d'action, notre administration, pour faire face aux défis multiples dont le principal est la mobilisation des ressources de plus en plus croissante pour les besoins de l'État et de ses démembrements, se doit de s'adapter constamment pour être à hauteur des exigences.

Outre les créneaux de communication habituels à savoir, Impôt-com. édité depuis mars 2004, l'intranet, le site web, les supports audio et télévisuels, la DGI innove cette année avec l'Agenda que vous nous faites l'honneur de tenir entre vos mains.

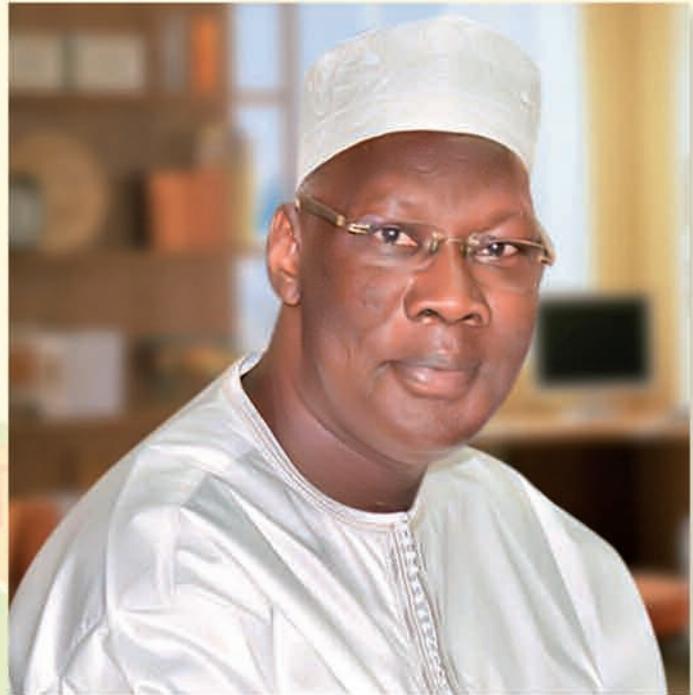
Fruit d'un partenariat entre la DGI et une initiative privée, ce support témoigne de notre volonté de mettre au cœur de nos préoccupations l'information saine des usagers du service public en général et des contribuables en particulier. Il en est de même de la facilitation des procédures déclaratives, de consultation et de paiement pour ces derniers.

Ce souci se situe en bonne place dans l'évolution récente intervenue au niveau de notre système d'information.

En effet, l'exécution de la deuxième phase du Projet d'Appui à la Mobilisation des Recettes Intérieures (PAMORI 2), suite à des besoins croissants exprimés par les utilisateurs, la clientèle et les partenaires techniques et financiers, a abouti à l'implémentation du logiciel SIGTAS 3.0 pour la gestion informatisée des impôts. Ce nouveau système est appelé à rendre la Direction générale des impôts plus performante de façon efficace et efficiente grâce à l'opportunité qu'il offre d'utiliser de nouvelles fonctionnalités telles les télé procédures (télé déclaration, téléconsultation, télépaiement, ...).

La gestion des exonérations fiscales à travers une interface avec le fichier central des exonérations à la Cellule d'Appui à l'Information des Services Fiscaux et Financiers (CAISFF) est également prise en charge.

Des améliorations apportées aux modules Vérification. Recouvrement, Gestion des flux, Services aux Contribuables et Rapports de Gestion contribueront à améliorer davantage les rendements de l'organisation.



Inspecteur Sidima DIENTA, Directeur Général des Impôts

L'extension du système d'information est en cours actuellement dans la 3ème et la 5ème régions pour les centres des Impôts de Sikasso, Bougouni, Koutiala et Mopti.

A travers l'interconnexion avec les systèmes d'information des services partenaires (Douanes, Trésor, Budget, Marchés publics, Commerce et concurrence....) SIGTAS permet à la DGI de constituer une base de données croisée afin de lutter efficacement contre la fraude et l'incivisme fiscal.

Cependant, il est important de souligner que tout changement de système nécessite un temps d'adaptation et quelques contraintes de sécurité et de fiabilité. A cet effet, la DGI sait compter sur votre compréhension qui ne lui a jamais fait défaut.

J'ose espérer que l'année 2018 sera celle de la concrétisation de l'ensemble de nos valeurs inscrites dans notre plan stratégique et conformes à notre vision. Bonne année 2018.

Sidima DIENTA
Inspecteur des Impôts
Chevalier de l'Ordre National



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS



NOTRE MISSION

La mission de la Direction générale des impôts (DGI) consiste à élaborer et mettre en œuvre la politique fiscale de l'Etat pour contribuer au financement du développement du pays. À cet effet, et selon le Décret 09-533-PRM fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la DGI, elle est chargée de :

- Préparer et diffuser la réglementation fiscale relative aux impôts, Droits et taxes intérieurs et d'en assurer l'application.
- Assoir, liquider, contrôler et recouvrer les impôts, droits et taxes intérieurs perçus au profit de l'État, le cas échéant, des collectivités territoriales (communes) et des organismes publics ou parapublics.
- Gérer le contentieux fiscal au plan administratif et appuyer la Direction du Contentieux de l'État à travers la production de mémoires de défense des intérêts de l'État dans les affaires fiscales.

NOTRE VISION

Le plan stratégique de la DGI repose sur une vision partagée et comprise par l'ensemble des structures de l'organisation, ainsi que tout son personnel. Cette vision s'énonce comme suit : « Une administration fiscale moderne, cultivant les valeurs de compétence, d'intégrité, d'équité, respectueuse des lois et règlements de la République et offrant la meilleure qualité de service au contribuable ».

NOS VALEURS

Cette vision permet en outre de mettre de l'avant des valeurs qui viendront renforcer davantage la culture organisationnelle de la DGI. Ces valeurs, la DGI souhaite les partager autant avec les citoyens qu'avec les partenaires techniques et financiers, le gouvernement et l'ensemble de l'administration publique.

- Le professionnalisme des agents dans l'accomplissement de leur tâche et pour des prestations de qualité envers les usagers.
- L'intégrité qui se traduit par un comportement irréprochable conforme au Code de déontologie.
- Le respect, qui fait référence aux lois et règlements de la République.
- La loyauté et l'équité dans le traitement des impôts et dans l'engagement du personnel envers son organisation.



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS



LES ENJEUX

L'ACCROISSEMENT DES RECETTES

- AUGMENTER LA PART RELATIVE DE LA DGI DANS LES RECETTES FISCALES DE L'ÉTAT

L'EFFICACITÉ ET L'EFFICIENCE ORGANISATIONNELLES

- FAVORISER UNE UTILISATION OPTIMALE DES TECHNOLOGIES, DES OUTILS DE GESTION ET DES PROCÉDURES

L'EFFICACITÉ ET L'EFFICIENCE ORGANISATIONNELLES

- METTRE EN PLACE UNE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE PERFORMANTE



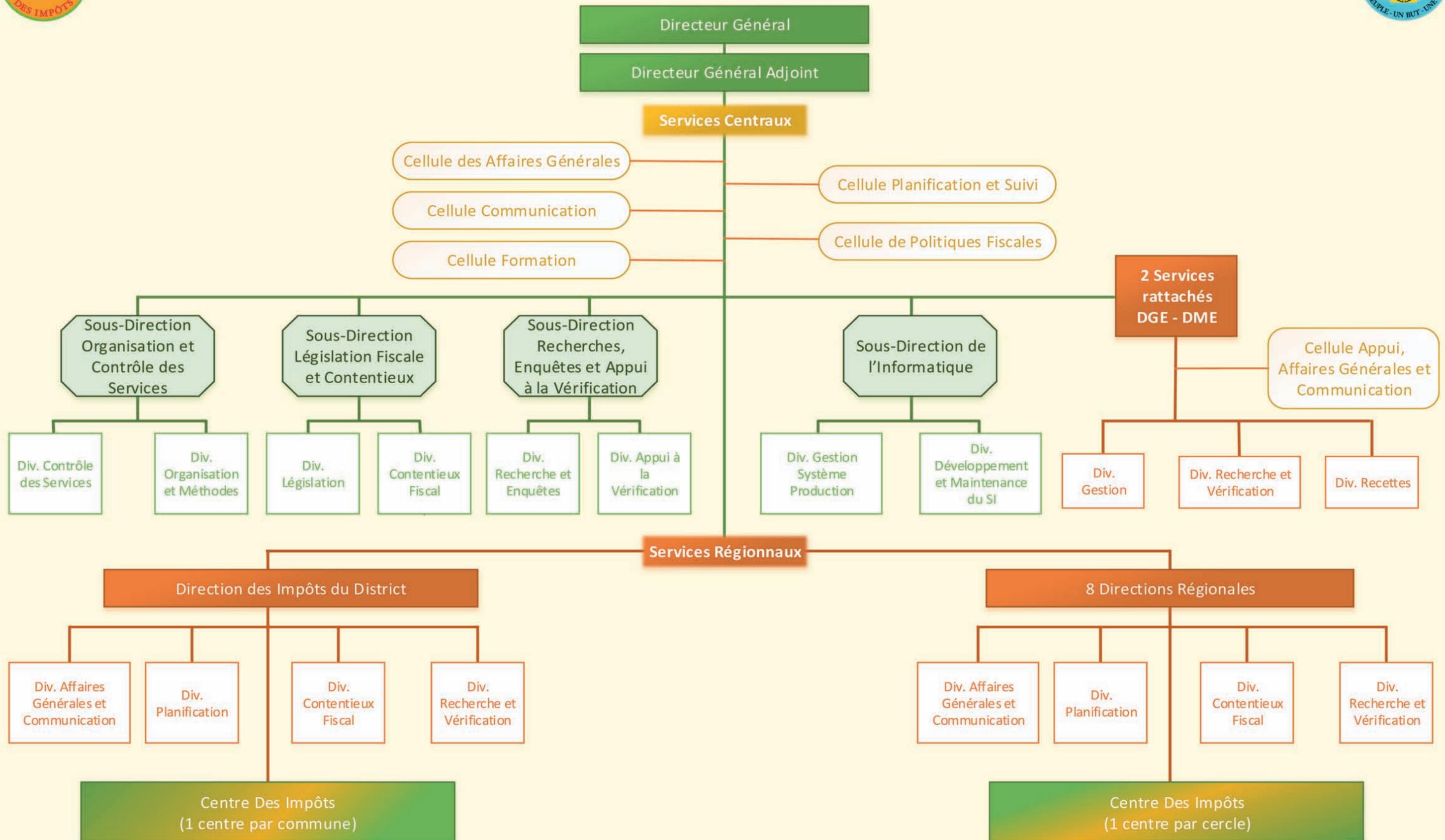
Idrissa M. HAIDARA, Directeur Général Adjoint des Impôts

LA GESTION STRATÉGIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

- Doter la DGI de ressources humaines compétentes, qualifiées et professionnelles



Organigramme de la Direction Générale des Impôts





AGENDA FISCAL : LES DATES BUTOIRS

Mois \ Jours	15		25		30		31	
	D/P	P	D/P		D	P		
Janvier	D/P	P	D/P					
Février	D/P	P		D/P				
Mars	D/P	P					D	P
Avril	D&P	P	D/P		D	P		
Mai	D/P	P		D/P				
Juin	D/P	P						
Juillet	D/P	P	D/P				P	
Août	D/P	P		D/P				
Septembre	D/P	P						
Octobre	D/P	P	D/P					
Novembre	D/P	P		D/P		P		
Décembre	D/P	P						

D : Déclaration / P : Paiement

Avec l'agenda fiscal, soyez à jour de vos obligations de déclarations et de paiements d'impôts

LES DIFFERENTS IMPOTS

LEGENDES

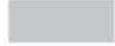
-  Contribution forfaitaires ; ITS ; Impôts Spéciaux sur Certains Produits, Retenue à la Source : BIC ; TVA Retenue à la source ; Taxe sur activités financières ; taxe formation professionnelle ; taxe touristique ; taxe logement.
-  Retenue sur impôt foncier
-  Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)
-  **Impôt sur le revenu des créances et dépôts**
-  Impôt sur les sociétés ; Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux
-  Licences ; Patentes
-  3^{ème} acompte provisionnel sur les BIC et l'IS
-  Impôts fonciers
-  2^{ème} acompte provisionnel sur les BIC et l'IS
-  Impôt synthétique : 1^{er} acompte provisionnel sur les BIC et l'IS ; Taxes sur les transports routiers : vignettes



Photo de famille



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS



SIGTAS : HISTORIQUE ET DESCRIPTION

Dans son processus de modernisation, la DGI s'est dotée, en 1998, d'un Système d'Intégration de Gestion des Taxes et Assimilées (SIGTAS) dans sa première version. Cette acquisition l'a amenée à automatiser, en amont, l'application des règles de gestion des impôts et, en aval, les opérations d'assiette et de recouvrement. L'informatisation a aussi permis d'optimiser son fonctionnement interne.

Les résultats positifs obtenus incitent la DGI, dès 2008, à opter pour une migration vers la deuxième version de SIGTAS afin de pouvoir étendre son fonctionnement aux fonctions de vérification et de recoupement ainsi qu'à tous les impôts du système fiscal malien.

Rapidement, la DGI constate cependant que le logiciel utilisé a ses limites. Afin de pouvoir améliorer la performance de ses structures et offrir un meilleur service à la clientèle, elle choisit donc de faire migrer son système vers une version plus évoluée.

Elle est confortée dans cette démarche par les recommandations des partenaires techniques et financiers, notamment le FMI et l'Union européenne. Commence alors, avec l'appui du gouvernement canadien, une réforme pour implanter SIGTAS 3.0.

Dans ce cadre de la poursuite de ses efforts de modernisation, la Direction Générale des Impôts a procédé, à partir du lundi 26 juin 2017, à la migration de son système d'information de la version SIGTAS 10G vers une version SIGTAS 3.0.

La nouvelle version comprend de nouvelles fonctionnalités souhaitées par la DGI et corrige certains problèmes de la version actuelle. De plus, SIGTAS 3.0 a été développée sur une technologie Web qui facilitera son utilisation par le personnel.

Les nouvelles fonctionnalités permettent :

- d'assurer la gestion et le suivi cohérent des exonérations à travers un module spécifique ;



Le ministre de l'Économie et des Finances (au centre) et l'ambassadeur du Canada à la cérémonie de lancement.

- d'appliquer automatiquement le contrôle de gestion à travers le module workflow destiné au suivi des tâches ;
- de promouvoir la dématérialisation des opérations fiscales avec l'implémentation des services en ligne (souscription des demandes d'immatriculation, de déclaration, paiement des impôts et consultation des dossiers en ligne).

La nouvelle interface offre :

- un nouveau menu dont les rubriques sont présentées sous la forme d'icône pour en faciliter la compréhension et l'utilisation ;
- un accès direct, à partir de l'application, à la fonction « Aide » ou « Guide d'utilisation de SIGTAS 3.0 » ;
- la production de rapports interactifs modulables ;
- l'ouverture de plusieurs pages/écrans en même temps ;
- une application interactive facilitant le déroulement des opérations ;
- l'automatisation de nouvelles tâches réduisant la charge de travail des agents ;
- des procédures intégrées facilitant la compréhension et le suivi des tâches ;
- l'enregistrement de documents numérisés dans les différentes étapes depuis l'enregistrement d'un contribuable jusqu'au traitement d'un dossier en litige, en passant par les émissions et la vérification des dossiers fiscaux.